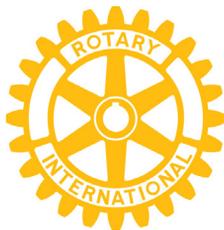


Rotary
Club Aix Cézanne



12^{eme} Course des Vendanges

au profit de



emmaüs

aix cabriès

PROVOCATEURS DE CHANGEMENT



LA MAISON

Etablissement de soins palliatifs
Association loi 1901
Reconnue d'Utilité Publique
À GARDANNE

SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018
PUYRICARD



BULLETIN D'INSCRIPTION

Cochez la case qui correspond à la course choisie :

12^{ème} Course des Vendanges

Course 10 kms 11€ jusqu'au 19/9/18
15€ le jour de la course

Course 5 kms 11€ jusqu'au 19/9/18
15€ le jour de la course

Règlement par chèque à l'ordre du Rotary Club
Aix Cézanne

Nom :

Prénom :

Sexe M / F né(e) le :

Tél :

Club, association, entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° licence :

Fédération :

Date : / /

N° de dossard :

Signature

J'accepte le règlement de la course ci-joint au verso et consultable sur les sites www.coursedesvendanges.com et www.rotary-aixcezanne.fr

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e)
autorise mon fils / ma fille à participer à la course
..... et dégage les
organiseurs de toute responsabilité.

Non licenciés : Joindre obligatoirement un certificat médical daté de moins d'1 an (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition conformément à la loi N° 84.610 du 16/7/84

Règlement

ARTICLE 1: Le ROTARY CLUB AIX CEZANNE», organise le samedi 22 Septembre 2018 une course ouverte à tous, licenciés ou non, sous l'appellation « LA COURSE DES VENDANGES».

Départ : Courses 17h.

ARTICLE 2: Parcours sur routes et chemins. Départ Place du Village et Arrivée Gymnase Marcel Cau à Puyricard.

ARTICLE 3: Assurances: les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GAN Assurance Guy Sebag 3, rue Irma Moreau à Aix-en-Provence. Individuelle accidents: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 4 : Organisation : La sécurité est assurée par des signaleurs, les organisateurs, les secouristes et un Médecin.

Ravitaillement (liquide, solide) au Kilomètre 5 et à l'Arrivée. Vestiaire non gardé, sanitaire et douche au gymnase Marcel Cau. Un poste d'épongeage sera ajouté en cas de grosse chaleur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 5 : Certificat Médical : pour participer à la course il est impératif de présenter une licence en cours de validité ou un certificat médical (ou photocopie) de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

ARTICLE 6 : Inscription : Par courrier avant le 19/09/2018

Le jour de l'épreuve : Salle de Sport M. CAU, à partir de 15 h. Clôture des inscriptions à 16h40.

ARTICLE 7 : Retrait des dossards : Salle de Sport M. CAU, à partir de 15h.

ARTICLE 8 : Récompenses : à partir de 18h30 - Présence indispensable pour la remise des lots et pour le tirage au sort.

ARTICLE 9 : Résultats.

Sur internet : www.coursedesvendanges.free.fr et www.kms.fr

Nombreux lots de valeurs.

Nombre de participants limité à 650.